

## Compte rendu Conseil municipal du 17 décembre 2020

Présents : Mesdames BORRUECO - DECAYEUX – DE ANDRADE – HENOCQ – MILET ;  
Messieurs CAILLEUX – DESBOIS – DOUAY – DUPARCQ – GRU – HAPPE – JADOUL –  
KAMPFER – PINCHON

Absent : Monsieur DERMIGNY

*Présence de Monsieur GRIZARD, président de l'Association ASEN*

En préambule du Conseil municipal, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Grizard.

Monsieur Grizard, nous présente un bref résumé de l'association. Celle-ci est composée de 35% d'élus et de 20% d'agriculteurs.

En ce qui concerne l'opposition pour Monchy-Lagache : l'architecte des bâtiments de France donne un avis défavorable concernant la visibilité par rapport à l'église classée de notre village.

L'association ASEN, en procédure contre la société Nordex et l'État, gagne la première partie de la procédure. Nordex et l'État doivent verser 1500€ chacun à l'association Asen.

Les honoraires d'avocat s'élèvent à 5182€, soit 1036€ par communes.

La fiscalité perçue par les éoliennes par la Com. de com. est de 5827€ par commune.

Sur le territoire de la Com. de com. : 26 éoliennes sont en fonction ; 32 sont en construction et 5 refusées.

L'association Asen souhaite que la commune de Monchy-Lagache continue le partenariat par une aide financière. Pour cela le Conseil municipal devra délibérer un peu plus tard dans l'ordre du jour.

Monsieur Grizard termine son exposé et quitte la salle.

Monsieur le Maire ouvre officiellement le Conseil municipal. Il souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- ✓ *La proposition du CDG (Centre De Gestion) de la Somme,*
- ✓ *Une demande de fonds de concours pour le préau de l'ancienne école.*

Le Conseil municipal autorise ces deux points à l'ordre du jour.

- ✓ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2020**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

Monsieur Happe soulève un point concernant le bornage entre la commune et la râperie. Le coût est bien de 1500€ pour 2 bornes.

- ✓ **Soutien de l'association ASEN, qui s'oppose à l'implantation d'éoliennes sur les communes avoisinantes**

Après un échange sur les points de vue des membres du Conseil municipal, il est demandé de délibérer :

*Abstention : 0                      Contre : 2                      Pour : 12*

- ✓ **Avis sur la vente de la maison appartenant à l'AMSOM (12 lotissement de la Cabourerye)**

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer concernant la maison située au 12 lotissement de la Cabourerye, afin que l'AMSOM puisse procéder à la vente.

*A l'unanimité, le Conseil municipal délibère pour un avis favorable concernant la vente de la maison par l'AMSOM.*

✓ **Décision du Conseil sur l'adhésion de la ville de Longueau à FDE80 (Fédération Départementale d'Energie de la Somme)**

*A l'unanimité le Conseil municipal délibère pour cette adhésion.*

✓ **Demandes de subvention DETR**

- La commune souhaite acquérir un logiciel mairie. Le coût s'élève à 7200€ TTC. Camille (secrétaire de mairie) a fait la demande à hauteur de 40%.

*A l'unanimité, le Conseil municipal délibère pour faire la demande de subvention concernant l'acquisition du logiciel de mairie.*

- La commune, par l'intermédiaire de la CCES, va acquérir 2 défibrillateurs.

*A l'unanimité, le Conseil municipal délibère pour effectuer la demande de subvention.*

✓ **Décision modificative 2/2020 – budget principal**

Suite à l'acquisition éventuelle du logiciel de mairie, et de l'achat des deux défibrillateurs, il est demandé d'effectuer une décision modificative sur le budget principal.

*A l'unanimité, le Conseil municipal délibère pour acter cette décision modificative.*

✓ **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un devis a été réalisé pour le préau de l'ancienne école à hauteur de 1780€.

*Le Conseil municipal délibère à l'unanimité pour solliciter la Com. de com. au titre du fonds de concours.*

Concernant l'adhésion du CDG80 au titre de l'aide psychologique pour le personnel. Cette adhésion a un coût initial de 200€. *Le Conseil municipal délibère à l'unanimité contre cette adhésion.*

Monsieur le Maire invite toujours le Conseil municipal à statuer sur le sort des « objets retrouvés » lors des fouilles pour construire le RPC (« les mérovingiens »).

Visite de la DDE (Monsieur MOUCHARD) avec Monsieur Le Maire, Roland DESBOIS et René CAILLEUX concernant la voirie dans le village et les hameaux :

Grande rue, face à la maison de Monsieur et Madame Boutillier : proposition de purge de la route.

Les pavés de Flez et coin râperie (route défoncée) : il est proposé de monter un dossier solide avec plaintes et pétition des habitants.

Hameau de Flez : la vitesse est toujours un fléau ainsi que le trop d'eau, pour ce dernier il est proposé un nettoyage des fossés, avaloirs et du réseau existant.

Hameau de Douvieux : il est proposé à la « Commission voiries » de réfléchir à ce dossier afin de proposer les meilleures solutions à venir.

Rue du jeu de paume : le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à effectuer les études nécessaires.

Dernier point concernant le transfert de la bibliothèque : le calendrier sera certainement difficile à tenir, et Monsieur le Maire propose plutôt une ouverture en 2022, suivant l'avancée des dossiers.

La séance est levée à 19h30.